

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE
Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	<i>Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie (absente excusée jusqu'à la délibération n°11-12-2023-02), Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique</i>
Absent excusé	<i>Mr VITALI Yannick</i>
Pouvoir	<i>Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry</i>
Secrétaire de séance	<i>Mr POUPET Dominique</i>

N° 11-12-2023-01 – ACQUISITION DE TERRAIN A L'AMIABLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conjoints CARTRON, propriétaires des parcelles de terrain cadastrées section A n° 1577 et 1578 acceptent de rétrocéder à la commune une partie de ces parcelles pour environ 500 m² moyennant un prix de vente fixé à 30 € le mètre carré. La surface définitive sera définie par le bornage et le document d'arpentage à faire réaliser par un géomètre.

Vu l'article L.1111.11 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après discussion, le conseil municipal, par un vote à main levée :

- **DONNE** son accord pour acheter ces parcelles au prix de 30 euros le m²
- **DÉCIDE** que les frais de document d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concrétisant l'acquisition de cet immeuble.

Date de publication
12/12/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU

Signé électroniquement par Landry
Rondeau
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : Maire de Mesnard la
Barotière